



Mairie Infos

Spectacle de Noël,

Spectacles de marionnettes
Compagnie du Jabron rouge



Nathalie Roques travaille pour le jeune public. Elle manipule et interprète en soliste tous les personnages des spectacles. Le son est en direct avec des changements de voix pour tous les personnages.

René Delcourt imagine et construit les castelets qui allient esthétique et ingéniosité technique.

Spectacle à voir en famille le
Samedi 21 décembre, à 15 h 00,
Salle de l'école,

organisé par la Mairie en partenariat avec les Amis du Mas, l'association Saint Baudile, le Foyer Rural.

Vous pourrez rencontrer l'artiste au cours du goûter qui suivra le spectacle.

.....
Pour voter aux municipales en 2014 vous devez être inscrits sur les listes électorales – Attention vous pouvez vous inscrire jusqu'au 31 décembre.

Le conseil municipal vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et une bonne fin d'année 2013. Nous vous donnons rendez vous Samedi 4 janvier à 18 heures 30 à la salle de l'école pour les vœux du Maire.

Bibliothèque

A vous lecteurs

Le fond de la bibliothèque a été renouvelé.

Pour les romans et les romans policiers, en plus de l'échange lors du dernier choix sur place à la médiathèque départementale (DDL), de nombreux ouvrages ont été acquis en fond propre. N'hésitez pas à vous adresser à la personne de permanence pour vous aider dans votre choix.

Vacance de Noël

La bibliothèque sera ouverte les samedis de 10h à 12h.

Attention changement d'horaires pour les lundis : ouverture de 16h à 18h

Le mot du Maire

Municipales 2014

Vendredi 22 novembre, la salle de l'ancienne école, récemment rénovée, était comble pour une première réunion de préparation des élections municipales des 23 et 30 mars prochains.

Le maire, les adjoints et conseillers élus en mars 2008 souhaitent préparer suffisamment tôt l'échéance de mars 2014.

Lors de cette première réunion, le maire a présenté les nouvelles dispositions du code électoral pour les communes de moins de 1000 habitants.

Conseil Général - les élections auront lieu en 2015. Le conseiller général s'appellera désormais conseiller départemental. Mais le plus important est que les 49 cantons actuels sont remplacés par 25 cantons plus grands, et qui auront chacun deux élus, un homme et une femme. Nous ne serons donc plus du canton de Montagnac, mais d'un plus grand canton comprenant Clermont l'Hérault. Ceci est logique puisque nous sommes dans la Communauté de communes du Clermontois (CCC).

Les cantons seront mieux équilibrés en fonction du nombre d'habitants, mais les petites communes seront moins bien représentées et donc, moins bien écoutées.

Pour préparer cette échéance, réfléchir à ce que nous voulons pour le village et constituer une liste de candidats, l'équipe municipale propose une deuxième réunion

Communauté de commune - la commune avait actuellement deux sièges de titulaires et deux de suppléants, elle n'en aura plus qu'un de chaque. C'est dommage, là aussi les petites communes seront moins bien représentées. De plus le maire sera bien seul pour décider de son vote, il n'aura plus un collègue avec qui en discuter en séance.

Commune - Le seuil, imposant le vote en liste entière, passe de 3500 à 1000 habitants. Pas de changement donc pour la commune, les lieuranais garderont le plaisir du coup de stylo rayant tel ou tel. Le panachage restera possible. Nous gardons 11 conseillers ; les communes de moins de 100 habitants perdent 2 sièges, passant de 9 à 7 élus.

La grande nouveauté concerne la déclaration de candidature : auparavant, vous pouviez voter pour quelqu'un même s'il n'était pas candidat, ce ne sera plus possible.

En 2014, tous les candidats devront remplir une déclaration de candidature qu'ils devront porter eux-mêmes à la sous-préfecture, entre le 14 février et le 6 mars.